

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur curriculum vitae (CV) et résumé des travaux et publications des candidats.....	4
1) L'examen des dossiers (CV et résumé des travaux et publications).....	4
2) L'épreuve orale .....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 3 et 4 de l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel de sélection (...) comporte une épreuve orale. Cette épreuve consiste en un entretien de trente minutes avec le jury (...).*

*L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et son aptitude à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau telles que le prévoit l'article 13 du décret du 14 mai 1991.*

*Le jury dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription. (...)*

*Le candidat joint à sa demande d'inscription un bref curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications, le tout ne dépassant pas trois pages dactylographiées ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

##### Président de ce jury :

- Monsieur Christian CRIBELLIER, conservateur en chef du patrimoine, bureau du suivi des opérations et des opérateurs archéologiques, sous-direction de l'archéologie, service du patrimoine, direction générale des patrimoines.

##### Membres de ce jury :

- Madame Claudine LOISEL, ingénieure de recherche hors classe, pôle scientifique vitrail, laboratoire de recherche des monuments historiques ;  
- Monsieur Cyril MONTROYA, conservateur en chef du patrimoine, conservateur régional de l'archéologie adjoint, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie ;  
- Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2018
Date limite de retour du curriculum vitae et du résumé des travaux et publications des candidats	Le 5 octobre 2018
Date des épreuves orales	Le 15 novembre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 15 novembre 2018

### B) L'entretien sur curriculum vitae (CV) et résumé des travaux et publications des candidats

Pour l'épreuve orale sur CV et résumé des travaux et publications des candidats, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme indiqué dans les convocations, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter ce qui avait indiqué dans les convocations et pour une égalité de traitement entre les candidats. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) L'examen des dossiers (CV et résumé des travaux et publications)

Le jury a consulté 8 dossiers d'admission en vue de l'épreuve d'admission. Le dossier d'admission est composé d'un *curriculum vitae* et d'un résumé des travaux et publications.

Le jury rappelle que la clarté de la présentation formelle du *curriculum vitae* et de la situation professionnelle des candidats sont importantes pour comprendre leur parcours. Cet effort de présentation permet aux membres du jury de bien prendre la mesure de la diversité des domaines de recherches des candidats. Le jury a noté dans plusieurs cas que le service d'affectation des candidats n'était pas clairement explicité ce qui est regrettable.

À noter, le départ de 2 membres du jury pour raison de connaissance personnelle ou professionnelle des candidats.

#### 2) L'épreuve orale

Seul l'entretien a fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20, sur la base d'une grille d'évaluation comprenant les 5 critères suivants :

- qualité de l'exposé sur l'expérience professionnelle (structuration, clarté et gestion du temps) ;
- motivation ;
- connaissances (scientifiques et techniques) ;
- aptitudes (à diriger une équipe, à assurer des responsabilités de haut niveau) ;
- qualité d'échanges avec le jury (qualité d'écoute et de dialogue, réactivité face aux questions du jury, capacité à réagir et qualité de l'expression).

Deux candidats ne se sont pas présentés.

Chaque candidat devait présenter son parcours professionnel, ses objectifs et ses motivations dans le temps imparti de 10 minutes. Le reste du temps était consacré aux échanges avec les membres du jury. Dans tous les cas, l'épreuve a exactement duré 30 minutes.

### 3) L'entretien-discussion

Les membres du jury soulignent la grande qualité des échanges avec les candidats qui ont, dans l'ensemble, abordé cette épreuve orale avec beaucoup de maîtrise et de professionnalisme.

Il semble que la majorité des candidats avait suivi la formation de « présentation à l'oral » qui permet de se préparer à cette épreuve orale qui est déterminante dans cet examen professionnel.

### 4) Les remarques générales sur l'oral

Les membres du jury ont constaté l'excellent niveau d'ensemble des candidats et la grande diversité des parcours professionnels qui reflète la variété des disciplines de recherche présentes au sein du ministère de la culture. Cette variété et cette diversité des spécialités constitue la richesse du corps des ingénieurs de recherche. Cependant, la présence de spécialités aussi diverses au sein d'un même corps rend complexe l'évaluation des candidats dont les compétences et l'activité professionnelle sont si différentes.

Le jury a quelques fois eu des difficultés à cerner le rôle exact du candidat dans des projets de recherche ou dans l'établissement dans lequel il exerce, ce qui rend difficile l'appréciation par le jury des aptitudes à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	3	3	0
Femmes	9	7	5	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

Seuil d'admission : 18 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 18 sur 20.

Monsieur Christian CRIBELLIER  
Président du jury